

Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux (Extraits)

Les cendres de Napoléon 1^{er}

20 mai 1898 (page 697)

1899 (numéro 850, page 439)

QUESTIONS

Les cendres de Napoléon I^{er}. — On a retrouvé récemment *Voltaire* et *Rousseau* dans leurs sépultures du Panthéon, et depuis longtemps différentes versions avaient couru, laissant entendre que leurs restes avaient disparu. Il paraît accrédité aujourd'hui que les cendres de Napoléon I^{er} ne sont pas aux Invalides.

Que sont-elles devenues ?

Que s'est-il passé ? PAUL ARONÈS.

Les cendres de Napoléon I^{er} (XXXVIII ; XL, 103.) — Je ne saurais affirmer que les cendres de Napoléon I^{er}, pour employer l'expression consacrée, ne subsistent plus, en effet, dans le tombeau des Invalides. Mais j'affirme que, dans l'entourage même de l'empereur, le bruit a couru que l'intention de Napoléon III était de les en extraire. Voici, en effet, ce que je lis à la date du 7 mai 1860, dans l'agenda encore inédit d'un homme qui avait été un personnage assez important dans le monde officiel du troisième empire :

— 7 mai 1860. — Le service commémoratif de la mort de Napoléon I^{er} a eu lieu hier aux Tuileries et aux Invalides : les officiers du prince Jérôme étaient seuls aux Invalides, d'où il paraît que l'empereur veut enlever les restes du chef de la dynastie.

Voilà, sans aucun doute, où le bruit de l'enlèvement des cendres de Napoléon I^{er} aura pris sa source. TOUAN.

1899 (numéro 843, page 103)

Les cendres de Napoléon I^{er} (XXXVII). — Les documents publiés par le *Gaulois* il y a quelques années, établissent en effet que les cendres de Napoléon I^{er} n'étaient plus aux Invalides dès la fin du second empire, et je ne suis pas en mesure, du moins aujourd'hui, de dire ce qui s'est passé alors et ce qu'elles sont devenues. Je voudrais seulement relever, page 91 du petit volume intitulé : *Translation du corps de l'empereur Napoléon ; détails circonstanciés des honneurs funèbres qui ont eu lieu sur le passage du convoi impérial, et des cérémonies religieuses des funérailles aux Invalides*, 1841, in-18, les Marchands de nouveautés, le passage suivant : « On remarquait avec regret l'absence 1^o du conseil des ministres, 2^o de la chambre des pairs, 3^o de la chambre des députés, 4^o du conseil d'Etat, 5^o de la cour de cassation, 6^o de la cour des comptes... enfin de tous les corps constitués. » Pourquoi cette grève des corps constitués ?

NAUROY.

Les cendres de Napoléon I^{er} (XXXVII; XL, 103, 439). — Ce qui s'est passé au seuil de la présente année, à propos des restes mortels — je préfère ce terme à l'expression toute païenne de cendres — de Voltaire et de Rousseau, ne devrait-il pas rendre un peu plus prudent en ces matières ? Dieu sait tout ce qu'on a déversé d'injures sur la pauvre restauration à ce sujet, et ceux qui avaient violé les sépultures royales et autres de la France historique, ne tarissaient pas sur le prétendu crime de la monarchie. Victor Hugo écrivit le récit de l'attentat avec un tel luxe de noms et de détails que le doute semblait une injure au sens commun. Eh bien, non ! le gouvernement royal était innocent de ce dont on le chargeait depuis plus de 80 ans, et les ossements des deux grands démolisseurs de l'ancienne France n'avaient pas quitté le Panthéon !

Après être demeurés une vingtaine d'années dans la chapelle où ils avaient été déposés en 1840, les restes mortels de l'empereur furent transportés dans la cuve de granit de Finlande taillée dans le bloc donné par le tsar Nicolas 1^{er}. L'empereur, l'impératrice et le prince impérial assistaient à la cérémonie dont les journaux du temps ont rendu compte par la plume et le crayon. A qui fera-t-on croire qu'il y eut là une comédie ? Dans quel but aurait-on déposé dans le sarcophage un cercueil vide et dans quelle sépulture in-

connue, exilé la dépouille terrestre du grand vainqueur ? A cette question je ne vois aucune réponse et j'attends les prétendus documents du *Gaulois* ; il faudrait qu'ils fussent irréfragables pour me convaincre, mais je serais bien étonné qu'ils le fussent.

Que voulez vous ? Je ne puis voir dans cette affirmation audacieuse qu'une manifestation de ce goût effréné que nous avons pour le merveilleux en histoire. Il est si agréable pour le parisien sceptique et crédule, deux choses qui s'allient parfaitement, de pouvoir dire au provincial ou à l'étranger en station sentimentale devant le tombeau impérial, comme les *Déracinés* de M. Barrès :

— Vous croyez que Napoléon est là-dedans ? Que vous êtes bien de votre pays !

— Mais où est-il ? répliquera le provincial effaré.

— Ah ! voilà !

Et puis un sourire entendu.

Je ne crois guère à tous ces romans de l'histoire, et, au risque de me faire lapider par M. Sardou, je dirai qu'après avoir lu consciencieusement tout ce qu'on a écrit pour plaider l'évasion de Louis XVII, je reste absolument convaincu de la mort du pauvre petit roi martyr au Temple. Et je parle en homme qui, sans parti-pris, avec la seule volonté d'être sincère, étudie l'histoire depuis plus de quarante ans, non par profession, non par intérêt de secte politique, mais pour tâcher de se faire une idée à peu près exacte du passé. Je ne crois pas à ces survies de personnages morts et bien morts, et laisse aux romans populaires les faux dauphins, comme les faux Nérons, les faux Démétrius, les faux ducs de Monmouth, sans compter le faux Charles le Téméraire ressuscité autrefois par le vicomte d'Arincourt pour devenir le poétique solitaire du Mont-Sauvage.

Pour ce qui est de la prétendue abstention de tous les corps constitués à la cérémonie du 15 décembre 1840, c'est une plaisanterie de pamphlet dont fait justice le compte rendu que l'on peut lire dans le *Moniteur* du 22. Seul le corps diplomatique brilla par son absence.

H C.

Les cendres de Napoléon I^{er}
(XXXVII ; XL, 103, 439, 734). — J'ai répété, après l'auteur de la question, que les cendres de Napoléon I^{er} n'étaient plus aux Invalides dans les dernières années du second empire ; j'ai visé, comme l'auteur de la question, les documents du *Gaulois*, qui ne sont pas de « prétendus » documents, comme le dit M. H. C. Quant à la brochure que j'ai citée, elle n'a rien d'un pamphlet, comme le dit M. H. C., elle est au contraire très sèche et dithyrambique.

Nauroy

Les cendres de Napoléon I^{er}
(XXXVII ; XL, 103, 439, 734, 830). — Au lieu d'invoquer des documents sans les produire, il serait assurément meilleur de les présenter, une fois pour toutes, à l'*Intermédiaire* qui, je n'en doute pas, se ferait un plaisir de les publier. Jusque-là je persiste dans une incrédulité prudente, mais non quand même.

Que si donc, l'on me produit des preuves qui puissent être acceptées comme sérieuses, je m'inclinerai, et sans arrière-pensée, devant le fait certain.

Toutefois, sachant ce que valent trop souvent les racontars de journaux et les documents inédits, et voyant force difficultés *a priori*, je serai très rigoureux dans ma critique des documents attendus.

Veut-on dire que la cérémonie de 1861 a été une comédie, ou prétend-on que les restes de l'empereur ont été enlevés plus tard de leur cuve de granit ?

Dans les deux hypothèses, je demanderai naturellement pourquoi le second empire l'aurait fait.

A-t-il voulu prémunir le cercueil impérial contre une violation de la même nature que celle qui a frappé les tombes royales de Saint-Denis en 1793 ? Mais rien dans les manières d'être de Napoléon III ne révèle ces appréhensions de l'avenir ; il se croyait populaire, aimé et avait foi en la persistance éternelle de l'idolâtrie des Français, pour le fondateur de sa dynastie. Si j'ai bien compris, c'est dans les dernières années du second empire que l'enlèvement aurait eu lieu ; mais l'opération n'était pas de celles qui pussent se faire clandestinement. Il fallut, en 1861, de forts échafaudages et engins pour enlever le couvercle de granit, placer le lourd cercueil dans la cuve et la clore de nouveau. Comment ces choses se seraient-elles passées sans que la presse, déjà fort émancipée, en eût été informée ? Comment tant d'années se seraient-elles succédé avant qu'éclatât la révélation ? Enfin dans quelle cachette ignorée reposerait aujourd'hui le triple cercueil rapporté de Sainte-Hélène en 1840 ? J'attends les réponses à ces questions et me réserve d'en discuter non seulement la valeur apparente, mais encore l'autorité, en me plaçant au point de vue de l'origine et des témoins.

Deux mots encore. Mon contradicteur paraît s'être ému de la qualification donnée par moi aux documents dont je sollicite la production. « Ce ne sont pas de prétendus documents, comme le dit M. H. C. ». J'en demande bien pardon à mon contradicteur, mais je maintiens le mot et avoue nettement que dans ma manière de voir et jusqu'à preuve du contraire, je l'emploie dans le sens de « supposé sans valeur ». Il va sans dire que la bonne foi d'aucune des personnes en cause n'est en question ; ce n'est ni la première ni la dernière fois que les plus habiles sont pris à des pièces ou fausses ou moins probantes qu'on ne se l'imagine. L'histoire est remplie de ces erreurs-là, et M. Feuillet de Conches n'a nullement été diminué pour avoir cru à l'authenticité de certaines lettres de Marie-Antoinette, plus tard reconnues fausses.

Il y a une règle éprouvée en critique

historique, c'est de se défier de ce qui est trop curieux et trop probant. Le jour où on produira une lettre de Henri IV dans laquelle il sera parlé de la poule au pot, ou de Louis XIV violant le secret du *Masque de fer*, on pourra affirmer a priori qu'elles sont plus que suspectes.

Je termine cette note en faisant remarquer que je ne connais nullement la brochure dont parle mon confrère. Je me suis borné à dire que dans les récits de la cérémonie du 15 décembre, sont donnés comme présents tous les corps constitués dont cette brochure, de moi inconnue, prétend constater l'absence.

J'en avais conclu que la pièce en question pouvait bien être satirique ; mon contradicteur me répond qu'elle est à la fois « sèche et dithyrambique ». Soit ; bien que ces deux manières d'écrire semblent un peu incompatibles ; mais je me demande s'il n'y aurait pas là de l'ironie, j'entends cette ironie si épaisse, à force d'être voilée et soutenue, qu'elle se fait prendre au sérieux. H. C.

Les cendres de Napoléon (XXXVII; XL). — Voici quelques souvenirs personnels qui éclaireront, j'espère, la question, et pourront être agréables à H. C.

Mon père, A. Séguin, fut l'entrepreneur de marbrerie chargé de tous les travaux du tombeau de Napoléon 1^{er}. Jeune alors, j'ai été son collaborateur, de 1851 à la fin des travaux, et j'ai assisté à l'inauguration..... qui n'a nullement été « une comédie ».

Chargé de l'entretien du monument et de la chapelle du dôme, mon père y occupa tous les jours, jusqu'à sa mort, arrivée en 1872, de nombreux ouvriers. Je puis donc certifier, formellement, que, sauf deux bas-reliefs enlevés *avant l'inauguration* et dont je parlerai plus loin, rien n'a été touché avant ou après le jour où le couvercle du sarcophage renfermant le cercueil impérial fut scellé en présence de Napoléon III.

Est-il besoin d'insister sur l'impossibilité matérielle où l'on eût été de dissimuler les préparatifs considérables, pour l'ouverture, par un grand nombre d'ouvriers, dirigés par mon père, du sarcophage recouvert d'un couronnement de porphyre d'un poids énorme, au milieu de plusieurs milliers de vieux soldats, alors pensionnaires dans l'Hôtel ?

H. C. se demande si Napoléon III n'aurait pas voulu prémunir le cercueil de son oncle contre une violation semblable à celle dont eurent à souffrir les tombes royales en 1793 ? Je ne le pense pas; mais on disait alors que si l'inauguration du monument s'était tant fait attendre, c'est que Napoléon III avait songé à inhumer le grand empereur dans les cryptes de Saint-Denis. Cette pensée était inspirée autant par le désir de rivaliser avec les rois de France que par l'antipathie du prisonnier de Ham pour le roi Louis-Philippe, sous le règne duquel avaient été choisi le lieu et commencé les travaux de sépulture aux Invalides. Cette antipathie se manifesta

même par l'enlèvement des bas-reliefs auxquels j'ai déjà fait allusion.

Au bas du grand escalier conduisant à la crypte, étaient deux plaques de marbre de trois mètres de long, représentant, celle de gauche, le prince de Joinville prenant possession du cercueil à Sainte-Hélène; celle de droite, l'arrivée à Paris du dit cercueil et sa remise au roi sur le quai de Neuilly. Par ordre, et la veille de l'inauguration, ces bas-reliefs furent péniblement enlevés de la place qu'ils occupaient et transportés au dépôt des marbres de l'Etat, où ils doivent se trouver encore. Ce qui est facile à vérifier.

Des faits absolument indiscutables que je viens de résumer, il résulte :

1° Que la cérémonie de 1861 (1) ne fut pas une comédie. L'inauguration eut lieu sans grande pompe, mais néanmoins en présence de Napoléon III, de sa maison militaire et civile, des ministres, de nombreux spectateurs;

2° Que le cercueil de Napoléon 1^{er} n'a pas été, ne pouvait être enlevé.

Si de plus amples renseignements pouvaient vous être utiles, je serais heureux de vous les communiquer, dans la mesure du possible. E. SEGUIN.

Les cendres de Napoléon (XXXVII; XL; XLI, 101). — Je remercie M. E. Seguin de sa communication que je considère comme définitive; il pourra constater, d'ailleurs, en recourant à celles qu'a bien voulu accepter de moi *l'Intermédiaire*, que nous étions, que nous sommes parfaitement d'accord au sujet de l'impossibilité d'une simulation ou d'un enlèvement postérieur à la cérémonie qui eut lieu vers le milieu du second empire. La date serait facile à retrouver d'une manière exacte, puisque les détails de la translation furent donnés, texte et gravures, dans le *Monde illustré*. Je noterai que le prince impérial assistait à la cérémonie.

Une minuscule observation pour terminer; la remise du cercueil au roi eut lieu, non sur le quai de Neuilly, mais dans l'église même des Invalides. H. C.

Les cendres de Napoléon 1^{er} (XXXVII; XL; XLI, 101, 199). — J'hésite beaucoup à répondre à cause de l'épigramme.....

N'ayant pas posé la question, je m'étonne d'être pris à parti. Je n'ai pas à publier les documents du *Gaulois* ni à les rechercher; ils existent, cela me suffit, cela suffisait aussi à Napoléon III qui les a annotés.

NAUROY.

Les cendres de Napoléon I^{er} (XXXVII; XL; XLI). — Consulter :

Le tombeau de Napoléon I^{er} aux Invalides, notice par M. Albert Lenoir, ornée de 43 gravures sur bois, 1855, in-4°, Martignon, rue de Grenelle-Saint-Honoré 14, imp. J. Best, rue Poupée, 7, vi et 61 pages (*Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts*, A 928).

Les Invalides Grandes éphémérides de l'hôtel impérial des Invalides depuis sa fondation jusqu'à nos jours, description du monument et du tombeau de Napoléon I^{er}, par le colonel Gérard, ex-secrétaire-général, archiviste, trésorier, bibliothécaire, conservateur des trophées militaires à l'Hôtel, ouvrage orné de gravures, 1862, in-8, Henri Plon, iv et 667 pages, épuisé.

NAUROY.

Les cendres de Napoléon I^{er} (XXXVII; XL; XLI; XLIII). — Il a été dépensé :

Pour la translation des restes de l'Empereur à Paris et pour la cérémonie du 15 décembre 1840.	1.800.000 fr.
L'appropriation de la cour Vauban aux Invalides et les abords du monument	200.000
La construction du tombeau	4.420.000
Sarcophage, voyages, explorations, machines, main-d'œuvre.	324.000
	<hr/>
Total	6.744.000
La statuaire seulement	617.000 fr.

(Lazare)

NAUROY.